

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 17/07/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers  
en exercice: 33  
Présents: 26  
Pouvoirs : 05  
Votants: 31

**Présents :** Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Aline DURAND  
Mme Ghislaine FROMM pouvoir à M Yohann DUMAS  
Mme Yolande CHAREYRE pouvoir à Mme Geneviève HECTOR  
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL  
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD

**Absents :**

Mme Chantal BERTHILLON  
M Gerbert RAMBAUD

**Secrétaire :** M Sylvain BARCET

**Délibérations :**

1. RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** la création des emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité telle que décrite ci-dessus.

**Dit que** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget primitif 2023 de la commune.

2. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois de vacataire pour des animations d'enseignement du théâtre au sein des temps d'activités périscolaires :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter deux vacataires dans les conditions susmentionnées.

**Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3. FONCIER – Acquisition d'une parcelle de terrain, sise chemin du Vallier, à l'euro symbolique auprès de la SCI BJM INVEST :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 27 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle B 54 et appartenant à la SCI BJM INVEST, le long du chemin du Vallier ;

**Précise** que les frais de géomètres et d'actes seront à la charge de la commune de Vaugneray ;

**Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

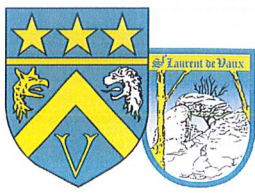
**Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023.

4. ENVIRONNEMENT - Avis du Conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Emet** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Respecter les normes en matière de bruit émergent pour éviter tout dépassement ;
- Être destinataire des mesures de bruits et des conclusions de l'évaluation réalisée en 2023 ;
- Veiller à limiter l'utilisation d'engins et de matériels dont le bruit ponctuel peut constituer une nuisance la nuit et trouver les meilleures solutions pour réduire les nuisances sonores
- Augmenter la fréquence des mesures permettant un meilleur suivi ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 17/07/2023 A 20 HEURES 30

- Préconiser que les activités les plus sonores soient réalisées en journée plutôt que la nuit, si possible.

**Dit que** la présente délibération sera transmise aux services instructeurs de la DDPP – service protection de l'environnement

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h50 Vu par Nous,  
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 18/07/2023 à la porte de la Mairie.

